

**MASTER STAPS 2<sup>ème</sup> année  
Mention : Management du Sport**

**Parcours : Gouvernance du Sport et Développement Territorial (GSDT)**

**2<sup>ème</sup> année**

-----

**1<sup>er</sup> semestre**

**UE – COLLECTIVITES PUBLIQUES ET GESTION DES ORGANISATIONS SPORTIVES**

-----

**Durée : 2 h 00**

**Sujet de Ludovic Falaix :**

**Tous les documents sont autorisés pour traiter la question à l'exception de l'usage de l'IA et d'une connexion Internet :**

Chargé-e de mission au sein d'une intercommunalité, votre élu en charge des sports vous demande de rédiger une note dans laquelle vous présentez le renforcement des liens avec les acteurs institutionnels qui gravitent dans l'univers du sport dans le but de promouvoir le développement des activités physiques et sportives pour tous.

**MASTER STAPS 2<sup>ème</sup> année**

**Management du Sport**

**Parcours GOUVERNANCE DU SPORT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**2<sup>ème</sup> année**

-----

**2<sup>nd</sup> semestre**

**UE – FINANCES PUBLIQUES ET LOCALES**

-----

Durée : 2 h 00

**Sujet de Renaud Rouvière :**

**Le sujet comprend deux questions à traiter :**

**Question 1 :**

Quelles sont les grands principes budgétaires que les collectivités territoriales et leurs groupements doivent respecter lors de l'élaboration de leurs budgets. Vous préciserez pour chaque principe présenté les exceptions admises dans le cadre de leur application.

**Question 2 :**

Répondre aux 5 questions suivantes :

- **Question A :**

Dans le cadre de l'exécution des budgets locaux, les collectivités territoriales et leurs groupements doivent respecter le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Après avoir rappelé la définition de ce principe, vous préciserez l'exception à ce principe de séparation ordonnateur – comptable prévue par la réglementation en vigueur. Vous illustrez l'application de cette exception par un exemple.

- **Question B :** les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent voter chaque année un compte administratif et un compte de gestion. Vous définirez la finalité de ces documents budgétaires et la période de l'année au cours de laquelle ils sont habituellement soumis au vote des élus.

- **Question C :**

Classez les **dépenses** suivantes dans la section budgétaire appropriée.

Sections	Fonctionnement	Investissement
Charges de personnel		
Charges financières (intérêts des emprunts)		
Remboursement du capital des emprunts		
Acquisition de matériel informatique		
Réparation des installations sanitaires du gymnase		
Subvention au club de hand-ball pour la saison sportive		

- **Question D :**

Classez les **recettes** suivantes dans la section budgétaire appropriée.

Sections	Fonctionnement	Investissement
Droits d'entrée de la patinoire		
Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF)		
Produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties		
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)		
Emprunt		
Subventions pour travaux d'aménagement du stade		

- **Question E :**

Vous avez été recruté par une commune afin d'intégrer la direction des sports. Suite à une sollicitation d'une association sportive, l'élu adjoint aux sports vous demande de lui rédiger une courte note afin de lui expliquer les étapes à respecter pour verser une subvention de fonctionnement de 28 000 € à ladite association.

**MASTER STAPS 2<sup>ème</sup> année**  
**Mention : Management du Sport**

**Parcours : Gouvernance du Sport et Développement Territorial**  
**Management des Organisations Sportives**

**2<sup>ème</sup> année**

-----

1<sup>er</sup> semestre

**UE – MECENAT ET FISCALITE**

-----

Durée : 2 h 00

**Sujet de Laura EXPOSITO DEL RIO:**

**PARTIE 1 : QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES**

**Consigne : Répondez aux questions à choix multiples suivante, en prenant en considération les éléments ci-dessous :**

- ➔ 1 à 3 réponses possibles pour chaque question
- ➔ 3 réponses possibles maximum par question. Les questions pour lesquelles cette règle ne sera pas respectée seront notées 0.
- ➔ 1 bonne réponse = +0,5 pt
- ➔ 1 mauvaise réponse = -0,25 pt
- ➔ Absence de réponse à une question = 0 pt

**Ce questionnaire est noté /20 pts (convertis /10 par la suite, soit 50% de la note finale) :**

**1- En France, le mécénat des entreprises représente :**

- 500 millions d'euros environ
- Près de 3,8 milliards d'euros
- 1 million d'euros
- 20 milliards d'euros

**2- En France, le nombre d'entreprises mécènes :**

- Stagne entre 2019 et 2021 aux alentours de 105 000 – 110 000 entreprises
- N'a globalement pas cessé d'augmenter depuis 2010
- Se situe aux alentours d'un million d'entreprises
- A été impacté par la crise sanitaire COVID

**3- Les entreprises mécènes soutiennent en France :**

- En priorité le sport, en nombre d'entreprises
- Depuis 10 ans, en priorité le sport, en valeur €
- En moyenne, près de deux domaines de l'intérêt général
- De moins en moins le domaine sportif depuis 2019

**4- Le mécénat est :**

- Un soutien apporté sans contrepartie directe à une œuvre d'intérêt général
- Un échange de prestations marchandes
- Un don
- Forcément une somme d'argent

**5- Le mécénat emporte :**

- Une réduction d'impôts sur les sociétés pour les entreprises
- Un crédit d'impôts sur les sociétés pour les entreprises
- Une réduction d'impôts sur l'impôts sur le revenu pour les particuliers
- Un crédit d'impôts sur l'impôts sur le revenu pour les particuliers

**6 – La majeure partie des entreprises mécènes, soit plus de 50% d'entre elles :**

- Soutiennent le domaine sportif
- Sont des grandes entreprises
- Déclarent les dons effectués auprès de l'administration fiscale
- Choisissent les projets qu'ils soutiennent en fonction d'une politique de mécénat bien établie et validée par le Comité de direction

**7 – Le mécénat de compétences est :**

- Une forme de bénévolat
- Une mise à disposition de salariés par l'entreprise sur leur temps de travail
- Une opportunité de développer les compétences du bénéficiaire
- Un mécénat qui n'ouvre pas droit à un avantage fiscal

**8- L'avantage fiscal lié au mécénat d'entreprise est de :**

- 25% dans la limite de 60% du chiffres d'affaires H.T
- 75% dans la limite forfaitaire de 10 000 euros H.T
- 60% dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT
- 60% dans la limite de 20 000 euros forfaitaire

**9 – les contreparties liées au mécénat sont :**

- Publicitaires et commerciales
- Limitées à 25% du montant du don
- Valorisées par le bénéficiaire du don
- Obligatoirement déclarées par l'entreprise mécène à l'administration fiscale à partir de 10 000 euros de don

**10- le reçu fiscal lié au mécénat est :**

- Rédigé et remis par le bénéficiaire du don à son mécène
- Rempli automatiquement par le donateur et téléchargeable en ligne sur le site de la DGFIP
- Daté et signé par le bénéficiaire du don
- Obligatoire pour bénéficier de l'avantage fiscal pour un particulier

**11- pour vérifier son éligibilité au mécénat, une association de loi 1901 :**

- Doit impérativement faire une demande de rescrit fiscal
- Peut faire une demande de rescrit fiscal
- Questionne la nature lucrative ou non de ses activités
- Interroge la notion de « cercle restreint de personnes » au regard de son objet statutaire

**12- les particuliers en France :**

- Sont près de 5 millions à donner chaque année
- Sont moins nombreux que les entreprises à donner en mécénat
- Donnent de plus en plus en ligne à la faveur de l'essor du digital
- Peuvent être sollicités à travers les souscriptions publiques

**13 – le sponsoring ou parrainage :**

- Est équivalent au mécénat en termes d'avantages fiscal
- A un caractère commercial
- Est assujetti à la TVA
- Est assimilé à une charge ou une dépense de publicité pour l'entreprise

**14- une collecte en financement participatif :**

- Est fondée sur la règle du « tout ou rien »
- Affiche un objectif cible précis
- Dure au moins 6 mois
- S'adresse essentiellement aux particuliers qui paient l'ISF

**15- le financement participatif en mécénat :**

- A toujours été accessible aux collectivités territoriales depuis sa création
- Permet de solliciter le don du grand public à travers des plateformes habilitées
- Permet d'offrir des contreparties marchandes aux contributeurs
- S'inscrit dans les obligations légales du RGPD

**16- une prospection efficace s'appuie sur :**

- La fixation d'un objectif de mécénat précis et atteignable
- Un rétroplanning de collecte édifié à N-1 de l'action à soutenir
- Un fichier de contacts actualisé et personnalisé
- Un dossier de sponsoring comportant trois parties : présentation du projet, offre de sponsoring, contreparties.

**17- les collectivités publiques en matière de mécénat :**

- Ont globalement peu développé ce sujet en interne
- Sont soumises aux mêmes obligations que les associations en termes de déclarations des dons perçus à l'administration fiscale
- Peuvent expérimenter le mécénat de compétences depuis la loi 3DS
- Ne sont pas éligibles au mécénat

## **PARTIE 2 : EVALUATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES**

**Q1 : Citer 4 différences fondamentales entre le mécénat et le sponsoring : ( /2)**

- 1- ..... /0,5
- 2- ..... /0,5
- 3- ..... /0,5
- 4- ..... /0,5

**Q2 : Définir le mécénat en nature : ( /1)**

---

---

**Q3 : Définir le mécénat de compétences : ( /1)**

---

---

**Q4 : Citer au moins 4 documents (juridiques, fiscaux et/ou de prospection) utilisés par une structure sportive dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de mécénat : ( /1) avec possibilité de Bonus +1 en cas de réponse augmentée.**

- 1- ..... /0,25
- 2- ..... /0,25
- 3- ..... /0,25
- 4- ..... /0,25
- 5- ..... BONUS + 0, 5
- 6- ..... BONUS + 0, 5

### **PARTIE 3 : ETUDE DE CAS : ( /5)**

L'ABCD Rugby, est une association sportive locale de loi 1901 implantée à Bayonne. Elle œuvre pour la promotion des valeurs du rugby dès le plus jeune âge et intervient pour ce faire dans les crèches, écoles, collèges et lycées du secteur. Sa principale vocation est de promouvoir une citoyenneté responsable et engagée, à travers l'éducation sportive et les valeurs véhiculées par la pratique. Elle regroupe 78 adhérents et fait appel à une dizaine d'éducateurs professionnels pour un budget global de 124 000 euros par an.

Elle agit concrètement à travers : des ateliers de sensibilisation à la pratique et ses valeurs dans les différents établissements, la fourniture de matériel sportif dans les zones d'éducation prioritaires, l'organisation de tournois entre établissements centrés sur le partage des valeurs du rugby.

L'association est entièrement subventionnée par l'Etat (Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la Citoyenneté), par la Région Nouvelle-Aquitaine, la ville de Bayonne et le Département. Ses ressources propres sont extrêmement faibles (adhésion à 25 euros/an, loto/tombola, ventes de gâteaux). Depuis 2 ans, l'association a vu la subvention du Département diminuer de moitié et ce dernier annonce qu'il se retire du financement de l'association en 2025. Pour continuer de mener à bien ses missions et ne pas se séparer de deux animateurs, l'association décide de développer le recours au mécénat en s'offrant les services d'un(e) apprenti(e) en MASTER STAPS qui devra dégager son salaire annuel en mécénat (toutes formes confondues) et compenser la perte de la subvention du département, soit un total de 25 000 euros.

Cet apprenti, c'est vous.

Il vous est donc demandé de détailler ici en une vingtaine de lignes maximum, la manière dont vous vous y prendrez pour lancer cette démarche de mécénat et atteindre l'objectif. Vous préciserez notamment : votre cadrage juridique et fiscal, votre stratégie de prospection (cibles, relais, nature du mécénat, etc.), vos opportunités en termes de contreparties, les outils que vous mobiliserez et tout autre élément qui vous semblera pertinent d'intégrer dans votre description.